

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0047713

188318

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : ..... Société : .....

Actif

Pensionné(e)

Autre : .....

Nom & Prénom : ABDELALI SAMIA

Date de naissance : 06/05/1961

Adresse : .....

Tél. : 0661941100 Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. AZHARI Mustapha  
OPHTHALMOLOGUE  
131, Boulevard Abdelmoumen  
4ème Etage N° 15 - CASA  
Tél./Fax : 05 22 27 00 61

Date de consultation : 15 DEC 2023

Nom et prénom du malade : ABDELALI SAMIA Age: 62 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Signe de glaucom

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) : J.

Autorisation CNPD N° : A-A-215 / 2019

DR. AZHARI Mustapha  
OPHTHALMOLOGUE  
131, Boulevard Abdelmoumen  
4ème Etage N° 15 - CASA  
Tél./Fax : 05 22 27 00 61  
25/12/2023  
CNSS: 717378 - INPE: 02144275 - Le 36144275 - 25/12/2023

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Gachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
5 DEZ 2013		C 3	300 DH	DR. MOUSSA Signature Dr MOUSSA Date 05 DEZ 2013 Signature Dr MOUSSA Date 05 DEZ 2013 Signature Dr MOUSSA Date 05 DEZ 2013
		OCT	1400 DH	

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
OPTIQUE ABOU SULTAN Kissarati Tarik N° 24 Sidi Bernoussi casse Tél : 06 22 73 99 35	23/12/2013					3200 / 100

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

**Dr. Mustapha AZHARI**

Spécialiste des Maladies  
et de la Chirurgie des Yeux  
Ancien Interne des hôpitaux  
de Toulouse (France)

Laser Excimer - Strabisme  
Contactologie



**الدكتور مصطفى أزهري**

اختصاصي في أمراض

وجراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات

تولوز - فرنسا

جراحة بالليزر - علاج الحول  
العدسات اللا صلقة

Casablanca, le **15 décembre**  
**2023**

**Mme ABDELALI SAMIA**

Monture + verres correcteurs progressifs Organiques

Antireflets multi-couches

Vision de loin :

OD = + 0.25 (- 0.50 à 70°)

OG = + 0.75 (- 0.50 à 120°)

Vision de près :

ODG = Add : + 2.25

شارع عبد المؤمن (زاوية زنقة كاليلان) إقامة جوهرة عبد المؤمن - الطابق 4 - الرقم 15 - الدار البيضاء  
131, Bd. Abdelmoumen (Angle Rue Galien) Résidence Jawharat Abdelmoumen - 4<sup>th</sup> Floor - N° 15 - Casablanca  
Tél. / Fax: 05 22 27 60 61 - Tél. : 05 22 47 30 38 / E-mail : azamus2000@yahoo.fr

**Dr. Mustapha AZHARI**

Spécialiste des Maladies  
et de la Chirurgie des Yeux  
Ancien Interne des hôpitaux  
de Toulouse (France)

Laser Excimer - Strabisme  
Contactologie



الدكتور مصطفى أزهري

اختصاصي في أمراض

وجراحة العيون

طبيب سابق بمستشفيات

تولوز - فرنسا

جراحة بالليزر - علاج الحال

العدسات اللاصقة

Casablanca, le 15 DEC 2023.

Note d'honoraire

Dr. AZHARI Mustapha  
OPHTALMOLOGUE  
131, Boulevard Abdelmoumen  
4ème Etage N° 15 - CASA  
Tél/Fax : 0522 27 60 61

Le Docteur . . .

A l'honneur de présenter ses meilleures salutations à

Mr/Mme/Mlle ABDEL ALI SAMIA . . .

Et lui adresse selon l'usage, sa note d'honoraires pour le  
oct. prochain . . . de gagné avec le

S'élevant à la somme de # 1.400,00 . # DHS  
mille quatre cent dirhams.

Cachet et Signature

Dr. AZHARI Mustapha  
OPHTALMOLOGUE  
131, Boulevard  
Abdelmoumen

131، شارع عبد المؤمن (داویة زنقة کالیان) المحمدية/ الدار البيضاء - 15 - الدار البيضاء

131, Bd. Abdelmoumen (Angle Rue Galien) Résidence Jawharat Abdelmoumen - 4 è Etage - N° 15 - Casablanca

Tél. / Fax: 05 22 27 60 61 - Tél. : 05 22 47 30 38 / E-mail : azamus2000@yahoo.fr

# OPTIQUE ABOU SAAD

244, Kissariat Sidi Bernoussi - Casablanca

Tél : 05 22 73 99 35 - 06 68 38 31 41

E-mail : ibnetalib41@gmail.com

Patente : 31600248



نظارات أبو سعد

فسيارة طارق سيدى البرنوصى - البيضاء

الهاتف : 06 68 38 31 41 - 05 22 73 99 35

الباتن : 31600248

Patente : 31600248

FACTURE

N° 002452

Casablanca, le

23/12/2023

M. ABDELLAH STANIT Doit

ICE: 0011772660000-82

N° de Nomenclature : 407-412-408-408

Docteur : A2 H2 R2

Monture : optiflex 1000,00

Verres : myope brise

VL : anti reflet

OD : +0,25/-0,00/00 500,00

OG : +0,75(-0,50/00) 500,00

VP : myope anti reflet

OD : blf +2,75 600,00

OG : blf +2,75 600,00

OPTIQUE ABOU SAAD

Kissariat Tanq N° 244

Sidi Bernoussi casa

Tél : 05 22 73 99 35

Total:

3200,00

Arrêtée la Présente Facture à la Somme de :

trois mille deux cent

**Dr. Mustapha AZHARI**

Spécialiste des Maladies  
et de la Chirurgie des Yeux  
Ancien Interne des hôpitaux  
de Toulouse (France)  
Laser Excimer - Strabisme  
Contactologie



الدكتور مصطفى أزهري  
اختصاصي في أمراض  
و جراحة العيون  
طبيب سابق بمستشفيات  
تولوز - فرنسا  
جراحة بالليزر - علاج الجول  
الدكتور مصطفى أزهري  
15-12-2023

Casablanca, le .....

COMPTE-RENDU OCT PAPILLAIRE  
ET DE LA COUCHE DES CELLULES GANGLIONNAIRES

**Patient : Mme ABDELALI Samia**

**Clinique :** patiente âgée de 62 ans, qui présente une asymétrie de tonus oculaire entre les deux yeux, mesuré à 22 mm Hg (œil droit) et 24 mm Hg (œil gauche) avec excavation papillaire paraissant élargie aux deux yeux surtout à l'œil gauche.

L'OCT papillaire montre les éléments suivants :

**Œil Droit :**

- ✓ Qualité du Signal : 10
- ✓ SURFACE DE LA BORDURE NEURO-RÉTINIENNE : 1.05 mm<sup>2</sup>  
C/D moyen = 0.50, C/D VERTICAL = 0.71
- ✓ Analyse statistique de la courbe RNFL : léger affaissement de la première bosse de la courbe.
- ✓ Quadrants NRFL : secteurs de midi et de 3h limites.
- ✓ Épaisseur moyenne des couches des fibres nerveuses rétiniennes : 120 µm
- ✓ DDLS : 5 (LIMITE)

**Œil Gauche :**

- ✓ Qualité du Signal : 10  
SURFACE DE LA BORDURE NEURO-RÉTINIENNE : 0.92 mm<sup>2</sup>  
C/D moyen = 0.59, C/D VERTICAL = 0.72
- ✓ Analyse statistique de la courbe RNFL : dans les limites normales.
- ✓ Quadrants NRFL : dans les limites normales.
- ✓ Épaisseur moyenne des couches des fibres nerveuses rétiniennes : 121 µm
- ✓ DDLS : 5 (LIMITE).

EPAISSEUR DE LA COUCHE DES CELLULES GANGLIONNAIRES

Dans les limites normales et résultats assez comparables entre les deux yeux. Epaisseur moyenne : 87 u (OD) et 88 u (OG).

**AU TOTAL :**

- EXAMEN DANS LES LIMITES DE NORMALE.

**CONDUITE À TENIR :** SURVEILLANCE DU TONUS OCULAIRE ET COMPLÉTER L'EXPLORATION PAR UN CHAMP VISUEL AUTOMATISÉ 24-2.